

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Août

INFORMATIONS

L'Expédition de Madagascar

Un stratège malgache

Par une lettre en date du 3 juillet 1895, le général commandant en chef le corps expéditionnaire de Madagascar, a adressé la copie d'une lettre du sieur Rasangy, secrétaire et alter ego du premier ministre Rainilaiarivony, adressée au commandant des forces hovas et trouvée dans une tente du camp pris le 30 juin par les troupes françaises.

Voici la traduction de cette lettre :

Tananarive, 26 juin 1895.

Rasangy à Rainianjaki 14<sup>e</sup> Honneur, et Ravenya, 10<sup>e</sup> Honneur. (Ecrit de la main même de Rasangy).

Après les compliments habituels, la lettre poursuit ainsi :

Voici quelques idées que je désire vous suggérer. Vous savez que nos troupes, à Tananarive, celles qui sont parties avant vous et celles qui sont parties en même temps que vous, ne proviennent pas d'un même corps d'armée, mais qu'elles ont été prises dans différents corps. Aussi convient-il de donner à ces troupes la cohésion qui leur manque, pour qu'il ne se produise pas de cohue, si l'on désigne, pour marcher, une fraction quelconque de votre troupe. Je crois qu'il faut, pour arriver à ce résultat, faire faire de fréquents exercices chaque fois qu'il sera possible.

D'après les histoires des Vazahas que j'ai lues, relatives à la guerre, il res-ort qu'il ne faut pas, dans une guerre avec eux, les attaquer de loin, mais faire tout pour les approcher le plus possible, car les attaques de loin ne peuvent que fournir un aliment aux canons et aux fusils, tandis que dans les attaques de très près, il convient d'employer les couteaux et les haches; c'est le moyen de réussir surtout si l'on utilise en même temps les fusils.

Il serait bon aussi, à mon avis, de répartir les aides-de-camp, quelque soit leur nombre, parmi les troupes, car non seulement ils doivent posséder tous de bonnes armes, mais encore ils augmentent le nombre des soldats.

La lettre du premier ministre, que vous recevez en même temps que celle-ci, vous indique ce que vous devez faire au sujet des fortifications.

Exécutez scrupuleusement ces ordres dans la mesure de ce que vous croirez devoir faire.

Je vous renouvelle ce que je vous ai déjà écrit au sujet des éclaireurs et des espions; de plus, organisez une police secrète qui vous permette de ne pas laisser connaître à l'ennemi ce qui se passe dans nos camps ou dans nos places fortes, car un des plus grands moyens des Vahazas, moyens qu'ils pratiquent d'une façon parfaite, c'est d'avoir des amis dans le camp de leurs ennemis.

S'il vous est possible de vous créer des intelligences dans le camp des Français, de façon à connaître leurs intentions et tous leurs mouvements, je crois que cela vous sera d'une grande utilité.

Faites connaître sagement et secrètement l'état des officiers et des troupes que vous avez en mains. N'oubliez pas notre conversation à Ambadimitafo, relative au Kabary d'encouragement à faire aux soldats.

Il conviendrait aussi de leur faire connaître, soit par des Kabarys, soit par de fréquentes conversations, le but des Français dans cette guerre, c'est-à-dire l'anéantissement et la suppression des Hovas comme nation. Aussi, toutes les assurances de confiance qu'ils pourront répandre sont des leures, car, à Dieu ne plaise, si les Français s'emparent de Madagascar, il est impossible de donner une idée des supplices qu'ils feront subir aux habitants. Ainsi, dans un pays qu'on appelle Dahomey, dont ils viennent de s'emparer dans l'Afrique-Ouest, ils ont déjà pris 800 soldats noirs du pays pour les envoyer ici en expédition et cependant ces hommes sont sous leur dépendance depuis un mois seulement.

Pour terminer, n'oubliez pas que d'un côté, L. Palambotsirafe, 13<sup>e</sup> Honneur et ses troupes forment votre aile droite. Ils doivent aller à Antondrahaja et à Ambalijanakomby, que les Français dégageront. Enfin, d'autre part, votre aile gauche, par la rive ouest droite de l'Ikopa, permettra de jeter dans la marmite les Français, quand ils abandonneront Mevatanana pour aller en avant. Si les forces dont vous disposez vous le permettent, confiez votre corps à Dieu. Demandez lui de vous aider et employez tous les mauvais procédés.

Répondez cela dans vos camps. Vivez, etc.

L'Annexion de Madagascar

Dans une lettre qu'il adresse à la Gironde, M. de Mahy, vice-président de la Chambre, et président du Congrès des sociétés de Géographie de Bordeaux, répond à une lettre du comité de Madagascar. Dans cette lettre le comité combat le

vœu émis par le Congrès en faveur de l'annexion de Madagascar et préconise le système du protectorat.

M. de Mahy, après avoir répondu longuement aux arguments du comité de Madagascar, termine en disant :

« La France seule doit être maîtresse. Toute autre solution serait une honte et une absurdité. C'est pour que Madagascar profite aux français, à tous les français, à l'ensemble de la nation, que nos soldats combattent et auront la victoire. C'est le vœu que le Congrès national des sociétés françaises de géographie a émis après mûre et longue délibération.

« N'en déplaise à la mauvaise humeur du comité, le Congrès géographique de Bordeaux a compétence et qualité pour se prononcer sur une question qui intéresse tous les Français et pour dire que Madagascar, ce grand morceau de la surface du globe, est et doit rester terre française. »

L'envoi des Dames françaises

Le Comité central de l'Association des Dames françaises a reçu, il y a quelques jours, des lettres du médecin-major Lepage, annonçant que 180 caisses contenant les dons de l'Association viennent d'être débarquées et vont être réparties entre les diverses formations sanitaires de l'armée de Madagascar.

Conformément aux instructions données par le général Duchesne, les deux premiers envois ne comprennent pas de médicaments, l'armée en est abondamment pourvue; ils se composent de 1,100 bouteilles de vin de Bordeaux, 600 bouteilles de champagne, 500 bouteilles de vin de quinquina, de Malaga, de Banyuls, 5,400 bouteilles d'eaux minérales, 6,800 boîtes de lait conservé, 1,200 boîtes de conserves de légumes, 600 chemises de flanelle, des pipes, tabac, cigares, bougies, savon, confitures, chocolats, thé, biscuits, etc., etc., et aussi des livres, des journaux illustrés, du papier à lettres, des jeux divers, etc.

Quant aux rapatriés de nos expéditions coloniales, beaucoup ont déjà été secourus au siège de l'Association, où on leur a distribué pour 2,000 francs de vêtements civils et de petites sommes d'argent, sur la recommandation de la place de Paris.

Leur nombre va bientôt s'accroître. Aussi l'Association prie encore les personnes et les Sociétés qui ont généreusement contribué à ces patriotiques offrandes de lui réserver une bonne part de leurs dons pour les rapatriés convalescents ou dénués de ressources.

Nouvelle arrestation à la frontière allemande

Le bruit court que M. Choquet, ingénieur en chef des établissements Cail, qui voyage en ce moment de l'autre côté du Rhin, aurait été mis en état d'arrestation par les autorités allemandes. On ignore jusqu'ici les motifs de cette arrestation.

Arrestation d'un député

Lavaur, 8 août.

M. Emile Compayré, député de Lavaur, vient d'être arrêté. Il s'était présenté dans l'enceinte de la distribution des prix aux écoles laïques et des applaudissements ont aussitôt éclaté pour saluer son entrée. Le sous-préfet a alors prié M. Compayré de sortir; le député de Lavaur ayant refusé d'obéir à cette bizarre injonction, le sous-préfet a donné l'ordre de l'arrêter.

Après interrogatoire, M. Compayré a été remis en liberté.

Mort de M. Thivrier

Montluçon, 8 août, soir.

M. Thivrier, député, est mort subitement à midi, au milieu de sa famille.

Il a succombé à la rupture d'une hernie.

La situation à Carmaux

Le conflit qui semblait être terminé par l'acceptation des ouvriers à reprendre le travail, menace au contraire à cette heure de prendre une tournure inquiétante.

Après la grève des ouvriers, nous avons la grève des patrons; en effet, l'administration des verreries de Carmaux a déclaré aux ouvriers que l'usine resterait fermée et que l'on verrait, le moment venu, dans quelles conditions le travail pourrait être repris.

Cette déclaration a été affichée à la porte de l'usine.

Massacres en Chine

New-York, 8 août.

Le World publie le récit suivant fait à son correspondant à Fou-Tchéou, par le docteur Gregory, missionnaire américain, qui se trouvait à Ku-Cheng, près de Hwa-Sang, au moment des massacres dans cette dernière place.

Vendredi dernier, dit le docteur, un chrétien indigène se précipita chez moi en criant : « Les dames étrangères à Ku-Cheng ont été tuées. » Je me rendis immédiatement chez le gouverneur, où je trouvai des centaines d'indigènes furieux.

Au bout d'une demi-heure, le magistrat Weng partit pour Hwa-Sang, escorté de 60 soldats.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 51

Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

XXVIV

— Oui, vous ne devez pas avoir encore grand appétit. C'était fête chez vous hier... Et vous vous en êtes donné pour plusieurs jours.

Jean de Kirmor crispa ses poings avec rage.

— Allons, calmez-vous... Un peu de patience. Vous ne serez pas trop mal ici... mais je vous préviens qu'il ne faut pas essayer d'imiter Latude... L'évasion ne vous réussirait pas. A demain, monsieur le comte.

Le gentilhomme fit un bond forcené. Mais la porte s'était déjà refermée et son geôlier avait disparu...

Il erra un instant dans la pièce, le corps en sueur, la bouche grondante et écumante, les yeux étincelants, farouche et sombre comme un fauve pris au piège, puis il se laissa tomber sur son lit, épuisé de fatigue, de douleur et de rage impuissante...

La Panthère avait étendu un matelas en travers la porte.

— Allons, dit-il à ses frères qui étaient accourus près de lui, qui prend faction?

— Moi, si tu veux, répondit Horace.

— Soit !  
Horace commença à se déshabiller.  
Il était plus d'une heure du matin.

— Et je n'ai pas besoin, dit la Panthère, de te recommander la vigilance...

— Le cadet éclata de rire.

— Sois tranquille, il me mangera plutôt, et on ne mange pas les Foscoli sans boire.

— Il y a trop d'arêtes, ajouta la Panthère... Allons, bonsoir !

Les trois frères se serrèrent la main, et la petite maison retomba dans le calme et le silence.

La publication de la note de Jacques Bauchène produisit, dans le public parisien, où le comte était très connu, un émoi indescriptible. Le Point du Jour disparaissait des kiosques au fur et à mesure qu'il y arrivait... Deux jours auparavant, plusieurs membres du gouvernement, le ministre de l'intérieur, le garde des sceaux, de hauts fonctionnaires avaient dîné dans l'hôtel de la rue St-Georges... Tous étaient atterrés. L'accusation était formelle, précise... Il n'y avait pas à temporiser... Il fallait agir vite.

Un des employés supérieurs de la police, qui était amoureux, depuis longtemps, de la comtesse, et qui était un des familiers de la maison, bondit dans son lit, quand on lui apporta, dès la première heure, un numéro du journal accusateur. Il sauta à terre, s'habilla, demanda son coupé et se fit conduire à fond de train rue St-Georges.

L'hôtel tout entier était en émoi — ce qui ne l'étonna pas.

Il demanda la comtesse.

Celle-ci accourut, tout en pleurs, échevelée.

— Il est arrivé malheur au comte de Kirmor.

Le fonctionnaire s'arrêta, décontenancé.

— Malheur ?

— Il n'est pas rentré.

— Comment ! s'écria l'arrivant, devenu très pâle, il n'est pas rentré ?...

— Non...

— Qu'est-il devenu ?

— Je ne sais pas.

Un domestique se présenta.

— Voici le cocher, madame la comtesse.

Celle-ci se tourna vers son ami.

— Je l'ai fait demander pour avoir des renseignements.

Le fonctionnaire écarquilla des yeux effarés.

— Ah ! ça, se disait-il, elle ne sait donc rien ?

Le cocher s'approcha son chapeau à la main.

— Vous avez conduit le comte, hier soir ? demanda vivement Marcelle.

— Oui, madame la comtesse.

— Où cela ?

— Au cercle d'abord, puis à la gare du Nord...

L'employé eut un sursaut brusque.

— A la gare du Nord ?...

— Oui, monsieur, répondit le cocher surpris.

— Quelle heure était-il ?

— Onze heures et demie.

— C'est bien cela, murmura le fonctionnaire, devenu livide, il aura pris le train de nuit.

La comtesse le regardait sans comprendre.

Du geste, le représentant de la police congédia le domestique.

— Mais vous savez donc ? bégaya Marcelle interdite.

— Parbleu ! ce n'est pas difficile à devin... Il

prévoyait ce qui allait se passer, et il a fui,

Le personnage officiel tira de sa poche le nœud écorché du Point du Jour.

La comtesse lut, devint livide, chancela, mais ce ne fut qu'un éclair.

— C'est une infamie ! s'écria-t-elle.

Elle lança le journal à travers le salon, les yeux flamboyants.

— Oh ! les comédiens ! paieront cher !

— Ils paraissent bien sûrs de leur fait.

Marcelle dressa le front, le regarda.

— Oseriez-vous donc, dit-elle, soupçonner le comte.

L'employé supérieur lui prit la main, qu'il caressa doucement.

— Oh ! vous n'avez rien à faire là-dedans.

Elle le laissa faire machinalement.

Son esprit était loin de là.

Était-ce vrai qu'il aurait pris lâchement la fuite la laissant là seule, sans la prévenir ?

Était-ce vrai qu'il savait ?

Elle n'y voulait pas croire.

Il n'était pas si misérable que cela...

C'est autre chose qui lui est arrivé.

Mais quoi ?

Quel malheur le menaçait ?

Le nom de Bauchène, dont l'accusation était signée, achevait de l'épouvanter.

Il savait tout, celui-là. Il ne lui restait plus que les preuves du crime à trouver.

Les avait-il donc trouvées ?

Elle restait interdite, frissonnante, au milieu du salon.

Le visiteur, affolé, la contemplait, l'admirait, la trouvant belle plus que jamais... l'œil flam-

Les coolies, refusant de transporter les palanquins, me retardèrent. Aussitôt arrivé, je pris des renseignements sur les dames tuées.

Miss Courington avait reçu à la figure un coup de sabre de sept pouces de long et d'autres blessures à la tête et sur différentes parties du corps.

Miss Hartsord, une américaine, n'était que légèrement blessée; sa domestique n'avait reçu que des blessures légères également.

Les enfants du pasteur Stewart étaient au nombre des victimes.

Alfred Stewart avait reçu des blessures aux jambes et sa sœur avait aussi quelques blessures, mais peu graves.

Herbert Stewart avait eu le crâne percé et mourut aussitôt en route.

Evan Stewart avait reçu un coup de couteau sans gravité.

Le dernier enfant, un bébé, avait eu un œil crevé et des blessures à la tête qui entraînaient sa mort.

Les corps de M. et M<sup>me</sup> Stewart, de Miss Nellie Saundern et de la gouvernante des enfants furent brûlés dans la maison.

Kathleen Stewart arracha l'enfant de dessous le cadavre de la gouvernante.

Miss Newcombe, percée d'un coup de lance, avait été jetée dans un précipice. Son corps fut retrouvé plus tard.

Miss Marshall reçut trois coups de lance dans la tête.

Miss Saundern eut la cervelle traversée.

Les corps de ces trois dames furent retrouvés sur une route.

L'examen des corps ne révéla aucune trace d'outrages.

La bande, qui attaqua la mission comprenait environ 80 hommes.

Les femmes, qui furent saisies les premières par le parlementaire avec les assaillants, les suppliant de les épargner.

Pendant quelque temps ces derniers parurent se retirer, quand leur chef leur dit : « Vous connaissez vos ordres. Tuez-les. »

Le docteur Philipps et moi, nous avons travaillé toute la nuit à mettre les cadavres en bière.

Nous sommes arrivés à Sli-Kow le 3 août, accompagnés du magistrat et de son escorte. On avait réquisitionné des bateaux pour notre voyage.

Le 4 août, nous rejoignîmes le sous-préfet, qui se trouvait dans une chaloupe; il insista pour nous remorquer.

Nous trouvâmes ensuite M. Hixon, consul américain à Fou-Tchéou, et M. Gibbs, qui nous prodiguèrent tous leurs soins.

Les végétariens sont les auteurs de cette attaque et on ne peut douter que les autorités provinciales ne soient impliquées dans les massacres de Ku-Cheng du mois dernier.

Londres, 7 août.

On mande de Foo-Chow :

Une dépêche adressée à la Société des Missions anglicanes dit que les soldats envoyés pour protéger la Mission de Ku-Cheng se sont introduits par effraction dans les bâtiments de la Mission et les ont pillés.

On n'a aucune confiance dans les autorités chinoises.

**Le Congrès de médecine**

Bordeaux, 8 août.

Ce matin a eu lieu, au dôme central de l'Ex-

position, la séance solennelle d'ouverture du deuxième congrès français de médecine. La séance était présidée par le docteur Bouchard, de Paris, ayant à ses côtés le docteur Pitres, doyen de la Faculté de médecine de Bordeaux, et le docteur Maupiac. Sur l'estrade avaient pris place un grand nombre de professeurs des Facultés de Bordeaux, de Paris et d'autres Facultés de France.

L'auditoire, composé en grande partie de médecins et de délégués étrangers, comprenait environ 400 personnes.

M. Berniquet, préfet, et M. Daney, maire, étaient également présents.

Le docteur Pitres, président du comité d'organisation, a prononcé une allocution dans laquelle il a fait l'histoire des congrès de médecine.

Le docteur Bouchard, après avoir remercié ses confrères du grand honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à présider le congrès, a lu un très intéressant mémoire sur les résultats de ses travaux et recherches. Il a été vivement applaudi.

Aussitôt après a eu lieu, dans la même salle du Dôme de l'Exposition, la séance d'ouverture du congrès de gynécologie.

**La charge des fantassins**

Un journal militaire allemand publie les résultats d'intéressantes expériences de marches faites, sur l'invitation formelle de l'autorité militaire allemande, par les étudiants en médecine de l'institut Frédéric-Guillaume qui, pour la circonstance, avaient revêtu l'uniforme et portaient le chargement de campagne.

Ces marches, de 25 à 75 kilomètres, ont été exécutées dans les conditions de température les plus variées et avaient pour but d'étudier, avec des charges de 22 à 31 kilos, la résistance du corps humain aux fatigues de la guerre. Voici les conclusions du rapport des médecins militaires qui ont suivi ces expériences :

Quand la charge du fantassin est modérée et ne dépasse pas 22 kilos, une marche de 25 à 28 kilomètres, exécutée par une température moyenne, n'exerce aucune action déprimante sur la santé du soldat et entretient, au contraire, le jeu des muscles. Par de fortes chaleurs, une marche faite dans les mêmes conditions amène dans l'organisme des perturbations sans gravité, qui disparaissent après quelques heures de repos et ne diminuent en rien la résistance aux fatigues des jours suivants.

Un poids de 27 kilos, porté pendant des marches de 22 à 28 kilomètres et par des temps favorables, ne nuit pas à la santé du soldat, qui le supporte facilement. Pendant des journées très chaudes, ce même chargement provoque chez l'homme des perturbations dont l'influence nuisible se fait encore sentir le lendemain.

Le chargement de 31 kilos agit défavorablement sur l'organisme du fantassin, même pendant des marches moyennes et par des températures fraîches.

Le poids de 27 kilos est donc un maximum pour la moyenne des soldats prenant part à des marches de 25 à 28 kilomètres exécutées pendant l'été. En ce qui concerne l'entraînement, il est à remarquer qu'un poids léger de 22 kilos n'est plus gênant au bout de plusieurs jours; tandis que celui de 31 kilos ne cesse jamais de provoquer, même après une longue série de marches, un affaiblissement graduel de l'organisme.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**DISCOURS**

PRONONCÉ PAR M. ARNAUD, PRÉFET DU LOT

à la distribution des prix au collège de jeunes filles

(Suite et fin)

Cette grave question qui est une partie, et non la moins importante de la question sociale, préoccupe à juste titre nos penseurs et nos philosophes, et aussi nos législateurs qui commencent à reconnaître que l'égalité d'instruction entraîne avec elle l'égalité des droits pour la femme. Chaque jour, sous nos yeux, par le mouvement naturel du progrès des idées sociales, la place de la femme dans la famille et hors de la famille s'élargit et s'élève. Les esprits les plus sages réclament pour elle le développement des droits civils et le libre accès à ceux des emplois professionnels auxquels la prédisposition l'aisance naturelle de son intelligence.

Si les idées anglo-saxonnes sur le partage des droits politiques n'ont pas rencontré chez nous beaucoup de partisans, sinon dans le domaine étroit des élections consulaires aux tribunaux de commerce, on reconnaît généralement que notre constitution politique impose à la femme le devoir de ne rester étrangère à aucune des graves questions qui s'agitent autour d'elle. Les meilleurs esprits dans l'université sont les premiers à le proclamer.

Mais, au dehors, savez-vous, Mesdemoiselles, que les centres du monde où les femmes jouissent déjà d'un droit quelconque à se mêler aux affaires publiques ont une étendue de 48,900,000 mètres carrés environ et une population d'à peu près 350 millions d'habitants ?

La Nouvelle-Zélande leur a accordé le droit de vote à la fin de 1893. Dans l'Australie Méridionale, elles l'ont obtenu le 19 Décembre 1894 avec la possibilité de siéger dans les deux Chambres, après n'avoir lutté que neuf ans pour remporter cette brillante victoire, tandis que leurs sœurs d'Amérique combattent depuis trente ou quarante ans. Dans trente-huit Etats ou territoires, celles-ci ont des droits partout : le Wyoming et le Colorado leur ont seuls accordé le vote législatif. A New-York, elles prennent part aux élections scolaires, et à celles qui décident de certaines améliorations locales, et il vient de s'y fonder une ligue de femmes pour l'éducation politique, car les New-Yorkaises font de l'agitation afin d'obtenir le droit de suffrage et il est certain qu'elles y réussiront.

Il y a trente ans, aucune femme n'était employée dans les bureaux des finances des Etats-Unis et il y en a six mille à présent. Les séminaires et les Académies de l'Etat de New York sont fréquentés par 23,556 filles et 18,243 garçons. Le nombre des femmes qui embrassent la carrière de l'enseignement augmente, tandis que celui des hommes diminue : sur 368,791 professeurs, 224,342 sont des femmes. Les Doctoressees sont très nombreuses aux Etats-Unis qui en comptent 2,400 environ, tandis que l'Angleterre n'en a que 140.

A l'entrée de 1894, le Parlement anglais a ac-

cordé aux femmes, même mariées, le droit d'être et d'être élues dans les conseils de paroisses, de district, de fabrique, et elles ont pour la première fois, exercé le droit de suffrage en 1894 le 4 Décembre. Du même coup, le nombre des gardiennes des pauvres, fort restreint jusqu'ici, a été porté à 830 en Angleterre.

En Suisse, on parle de remanier le Code fédéral afin de mettre en harmonie la situation légale de la femme avec les nouvelles conditions économiques et sociales. Le canton de Genève n'a pas attendu ce remaniement pour garantir à la femme le produit de son travail personnel.

C'est sur ce dernier terrain qu'en France, sous l'impulsion d'une femme des plus distinguées, Mme Jeanne Schmahl, directrice de l'Avant-Courrière, une association s'est formée dans le but de demander pour la femme le droit de servir de témoin dans les actes publics et privés, et pour la femme mariée, le droit de toucher elle-même le produit de son travail et d'en disposer librement.

Ce sont là des réformes modestes et sages que le Parlement ne se refusera pas certainement à accueillir, et qui seront un véritable bienfait pour les vaillantes femmes des ménages populaires, pour la plupart sous le régime de la communauté, qui ont bien souvent à défendre contre des maris indignes le fruit de leurs patientes économies.

Un groupe parlementaire vient de se former récemment à la Chambre pour soutenir ces revendications, et M. Goirand, député des Deux-Sèvres, qui a pris l'initiative de ce mouvement, a déjà déposé, le 7 juillet 1894, une proposition de loi sur la capacité des femmes mariées de disposer du produit de leur travail ou de leur industrie personnelle.

Je recommande ce projet à notre excellent député, M. Talou, dont l'esprit est ouvert à toutes les améliorations sociales et qui est trop galant pour ne pas vouloir défendre dans l'espace les intérêts des femmes, des ouvrières surtout.

Que conclure de cet aperçu rapide ? L'humanité sera-t-elle meilleure, sera-t-elle plus heureuse avec l'égalité d'instruction des deux sexes, et son corollaire, l'égalité des droits dans l'ordre de la nature ? Tout dépend de l'idée que l'on se fait du bonheur en ce monde et de ses conditions sociales. Si l'on fait consister le bonheur de l'humanité dans la poursuite du plaisir et des seules satisfactions matérielles, dans l'accroissement du seul bien-être des hommes, et que l'en ne se serve des progrès de la science et de l'instruction que pour résoudre seulement la partie matérielle du problème social, — c'est la décadence et la mort qui sont au bout. C'est l'histoire de toutes les civilisations qui ont péri dans la corruption des mœurs et des caractères pour avoir voulu scinder cette partie matérielle du problème social de sa partie morale et intellectuelle.

Si l'on comprend, au contraire, que le bonheur de l'homme dans la vie privée et dans la vie sociale est intimement lié à son perfectionnement intellectuel et moral, à la poursuite de l'idéal, à l'amour de Dieu et des hommes, à la joie de se sacrifier pour ses semblables, à la forte constitution de la famille, il est certain que l'humanité deviendra meilleure et sera plus heureuse parce que chaque génération de ses enfants, voulant reconnaître la dette contractée par les générations précédentes, viendra accroître, de par la loi de solidarité, pour les générations suivantes,

boyant, le front lumineux. Il pressa fiévreusement sa main, qu'elle lui avait abandonnée.

Elle se dégagea brusquement.

— Oh ! je me vengerai et je vengerai le comte, s'écria-t-elle avec rage.

Elle pensait à Henri...

C'était lui qui leur valait ce coup de foudre brutal.

C'était de là qu'était parti l'éclair.

Pourquoi l'avait-elle trouvé sur sa route ?...

Il y avait comme un enchaînement mystérieux de circonstances qui s'élevaient de l'écraser.

Elle s'était laissée tomber sur un canapé, sans force, maintenant.

Le fonctionnaire s'était précipité à ses pieds.

— Souvenez-vous qu'il vous reste un ami hé-

gaya-t-il.

Marcelle fixa son interlocuteur de ses yeux étincelants.

— Oui, je sais que je puis compter sur vous...

Vous nous défendez, vous me ferez rendre justice.

— Je ferai ce qu'il sera humainement possible de faire, mais je dois vous prévenir que la lutte sera rude.

— Vous croyez le comte coupable ?

— Pas précisément, mais je vous avouerai que sa fuite, dans des circonstances...

— Il n'a pas fui, s'écria Marcelle, j'en suis sûre...

— Que croyez-vous donc ?

— Il a été enlevé.

— Par qui ?

— Par ce misérable... par ce Bauchène !...

— Dans quel but ?

— Pour le perdre.

— Il lui en voulait donc ?

— Il m'a aimé... il a dû m'épouser...

Le fonctionnaire se leva à demi.

— Oh ! alors, ce serait bien différent !

— Vous me permettez de m'aider pour tirer

tout cela au clair, pour nous venger.

— Je suis votre esclave... Je ne demande qu'à

vous obéir.

— Allez donc voir le garde des sceaux, lui dire

que tout est faux, que je vais déposer une plainte

contre le misérable.

— J'y cours de ce pas...

Le policier déposa un baiser brûlant sur la main

de la comtesse et disparut vivement, heureux de

lui être agréable.

Quand il fut parti, toute l'énergie qui avait sou-

tenu Marcelle l'abandonna.

— Celui-ci fera ce que je voudrais, dit-elle, mais

les autres !

Elle se roula sur le canapé et mordit les cons-

sins en pleurant.

— Perdus ! s'écria-t-elle, nous sommes per-

due !... Oh ! le bandit !

Et elle resta longtemps ainsi, le corps secoué par

les sanglots.

L'émotion causée dans le public, principalement

dans le monde et dans les cercles que le comte de

Kermor fréquentait, par la publication dans le

Point du Jour, de la note de Bauchène, s'accrut

encore quand, vers quatre heures, l'Europe an-

nonça que le comte avait pris la fuite. D'après le

rapport de son cocher, racontait le journal, le gen-

tilhomme se serait fait conduire à la gare du Nord,

puis il n'avait pas reparu, et le cocher l'avait attendu inutilement une partie de la nuit. Ce départ imprévu était un aveu. L'accusation de Bauchène était donc fondée ?... Des ordres énergiques furent

donnés à la préfecture. Toute la sûreté fut mise

sur pied. L'exhumation des restes de Julien de

Kermor fut commandée. Le corps porté à la mor-

gue, fut examiné par les médecins légistes. Leur

rapport était foudroyant. Il concluait à l'intoxica-

tion par un poison végétal dont on donnait le

nom... Tout était donc vrai. Cette tragique affaire

produisait dans la presse, avide d'en publier cha-

que détail, un bruit énorme. L'opposition s'en

était emparée... On accusait le gouvernement d'a-

voir facilité la fuite du comte, qui était un de ses

fidèles... On rappelait avec ironie le fameux dîner

auquel avait assisté le garde des sceaux, le mi-

nistre de l'intérieur, le préfet de police et d'autres

grands personnages officiels.

Le préfet, mandé place Beauvau, avait été men-

acé de destitution si ses agents ne retrouvaient

pas le comte, et le fonctionnaire, ahuri, avait, à

son tour, fait appeler son chef de la sûreté, et,

après l'avoir tancé vertement, avait juré de le

chasser s'il ne découvrait pas le coupable...

Le parquet avait fait venir Bauchène et l'avait

interrogé.

Notre héros avait répondu en maintenant toutes

ses accusations.

On lui avait demandé de produire des preuves...

Il avait répliqué qu'il les produirait au cours du

procès, mais qu'il les avait.

La comtesse, affolée de rage, furieuse contre le

comte, qu'elle accusait de l'avoir abandonnée,

trahie, maudissant Bauchène et l'étudiant, qui étaient, selon elle, la cause de tous les maux qui

étaient venus fondre sur eux, s'était enfermée dans

son hôtel, ne voulant voir personne... D'ailleurs

les visites étaient rares, rue St-Georges. Les do-

mestiques même avaient fui l'hôtel, qui avait pris

l'apparence, en plein Paris populeux, avec ses

portes closes et ses volets fermés, de quelque de-

meure abandonnée et maudite...

Les choses en étaient là et les commentaires

allaient leur train, quand Bauchène dit un matin à

sa femme :

— Allons, la bête est suffisamment forcée... Je

crois qu'il est temps de sonner l'hallali.

Il héla une voiture et se fit connaître à la pré-

fecture.

Dès qu'il eut décliné son nom, toutes les portes

s'ouvrirent devant lui.

Notre ami songea au temps où on lui faisait

faire antichambre avec le public, et un sourire

ironique se dessina sur ses lèvres.

Un des employés s'était précipité devant lui.

Il lui ouvrit avec empressement la porte du ca-

binet du chef de la sûreté, car il savait que la visite

du héros du jour serait agréable à son supérieur.

En effet, celui-ci se dressa vivement sur sa

chaise, quand il aperçut le maître d'armes.

— Vous avez du nouveau ? s'écria-t-il.

— Le Roi des Braves éclata de rire.

— Je crois bien.

Le fonctionnaire avait fait un mouvement de

joie.

— Parlez-moi tout tremblant d'émotion.

(A suivre).

l'héritage accumulé des améliorations matérielles, intellectuelles et morales dans le cours des siècles.

C'est assurément cette philosophie sociale que l'on pratique ici, mes jeunes enfants, sous toutes les formes de la connaissance humaine. J'en appelle à vos professeurs si dévoués qui, en s'adressant à votre raison, en développant chez vous l'habitude de la réflexion et du jugement, en ouvrant votre esprit et votre intelligence, secondent si puissamment l'action de la famille, et contribuent à préparer au pays de bonnes Françaises et des esprits libres.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de les en remercier au nom du gouvernement de la République et j'émetts le vœu, afin que tout le développement nécessaire puisse être donné à leurs excellentes leçons, qu'une troisième année d'études soit créée au Lycée transformé de Cahors à la rentrée prochaine.

**Collège de jeunes filles**

Par arrêté ministériel en date du 2 août, M<sup>me</sup> Laplace, directrice du collège de jeunes filles de Cahors, est nommée directrice du collège de jeunes filles de Cambrai.

Par arrêté du même jour, Mlle Honnet, agrégé des lettres, professeur de lettres au lycée de jeunes filles du Havre, est nommée directrice du collège de jeunes filles de Cahors.

**Distributions de prix**

La distribution des prix aux écoles enfantines communales de Cahors, aura lieu mardi 13 août courant, dans une des cours du Lycée, sous la présidence de M. Delpech, inspecteur primaire, officier de l'instruction publique.

La distribution des prix aux écoles laïques communales de Cahors, aura lieu le mercredi 14 août courant, à neuf heures du matin, dans une des cours du Lycée, sous la présidence de M. Costes, maire de Cahors.

**Bourses**

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, les bourses suivantes sont accordées près la Faculté de Toulouse :

*Sciences mathématiques.* — M. Jean-Louis Serres, bourse de 1,200 fr., bourse entière; le père épicière à Vire, 4 enfants.

*Anglais.* — M. Auguste Matharel, répétiteur stagiaire au collège de Figeac, bourse de 1,200 fr., bourse entière; Le père ouvrier verrier à Carmaux (Tarn), 3 enfants.

*Allemand.* — M. Germain Sarrazin, répétiteur au collège de Saint-Gaudens, la mère veuve à Lacapelle-Marival.

**Nécrologie**

On annonce la mort, au Congo, de M. Emile Vival, fils du député de l'arrondissement de Figeac.

Notre compatriote était âgé de 22 ans seulement. Il est décédé depuis environ quinze jours. C'est hier matin que son père a appris la funeste nouvelle par l'intermédiaire du ministère des colonies.

**La chasse**

L'ouverture de la chasse se fera probablement dans le Lot, le 25 août.

**COUR D'ASSISES DU LOT**

Président, M. MONBRUN, conseiller à la cour d'appel d'Agen; assesseurs, MM. FIEUZAL et BOUISSET, Juges au tribunal civil de Cahors.

**Affaire Ferras. — Assassinat et vol qualifié**

Après trois audiences, le jury ayant rendu un verdict affirmatif, mitigé par les circonstances atténuantes, la cour condamne Ferras à vingt ans de travaux forcés.

La joute oratoire entre l'avocat général M. du Mouceau et M<sup>e</sup> de Valon, a été on ne peut plus brillante.

M. le défenseur a combattu pas à pas l'accusation et obtenu un verdict négatif sur la question d'assassinat. Ce n'est pas un mince succès.

C'est sur la question de vols qualifiés que Ferras, reconnu coupable, a été condamné.

**Grivèlerie**

La police a arrêté le nommé Frédéric-Benoit Vincens, âgé de 33 ans, natif de Lavaur (Tarn), pour vagabondage et filouterie d'aliments.

Cet individu a été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

**Castelnau**

Mercredi soir, vers dix heures, un bolide, d'une dimension rare, est passé à cent mètres environ au-dessus de la commune de St-Aureuil se dirigeant vers Cazes-Mondenard et laissant à sa suite une traînée lumineuse des plus intenses.

**Albas**

Dimanche dernier, jour de la fête votive à Albas, a eu lieu un concours de tir organisé par la municipalité.

En voici le résultat :

1<sup>er</sup> prix, MM. Auguste Jouture, d'Albas; 2<sup>e</sup>, Paul Coulonges, de Prayssac; 3<sup>e</sup>, Rougié, percepteur à Sauzet; 4<sup>e</sup>, Gustave Pagès du Port, d'Albas; 5<sup>e</sup>, Gastal, facteur à Luzech; 6<sup>e</sup>, Salady, d'Albas; 7<sup>e</sup>, Delpech, de Belaye; 8<sup>e</sup>, Baptiste Rascouilles, d'Albas; 9<sup>e</sup>, Mourguès, notaire à Albas; 10<sup>e</sup>, Antoine Fauxié, d'Albas.

Quatre-vingts tireurs ont pris part au concours. Les six premiers avaient mis cinq balles sur cinq dans le noir.

**Prayssac**

Un grand concours de tir, organisé par M. Rey, aura lieu dans les cours du collège de Prayssac, le dimanche 25 août, jour de la fête patronale, de huit heures à onze heures et demie du matin et il sera continué à une heure de l'après-midi.

Le concours sera divisé en deux groupes :

1<sup>o</sup> Concours des élèves. — 6 prix au moins. — Le carton 0,50 centimes;

2<sup>o</sup> Concours des hommes et des jeunes gens. — 12 beaux prix au moins. — Le carton 1 fr.

M. Delpech, inspecteur primaire, et MM. Mazzières et Parazines, adjoints au maire de Cahors, honoreront ce concours de leur présence. Les notabilités locales seront également invitées à y assister.

Afin de pouvoir augmenter les prix, si le nombre des tireurs le permet, on est prié de se faire inscrire le plus tôt possible.

S'adresser à M. Rey, organisateur du concours, à Prayssac (Lot).

Des renseignements complémentaires seront donnés ultérieurement.

**Dégagnac**

Ces jours-ci, un incendie a détruit une maisonnette de campagne et tout ce qu'elle contenait située au lieu de Tèrondeles, commune de Dégagnac, appartenant au nommé Salgues, épicière, demeurant à Salviac.

Les pertes, évaluées à 100 fr. environ, ne sont couvertes par aucune compagnie d'assurances.

Les causes du sinistre sont inconnues, mais on croit qu'il est dû à la malveillance.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Salviac.

**Saint-Pierre-Toirac**

Depuis quelques jours, l'opinion publique accusait d'avortement Julie Couzy, épouse Debons, âgée de 35 ans, ménagère à Saint-Pierre-Toirac. On avait remarqué que l'embonpoint de cette femme, qui était dans un état de grossesse avancée, avait subitement disparu.

Une descente de justice a eu lieu. L'inculpée a été mise en état d'arrestation et écrouée à la maison d'arrêt de Figeac.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 3 au 10 août 1895

**Naissances**

Bergon, Antoine, rue des Tabacs, 5.

Bru, Marie, rue Feydel, 13.

Viers, Berthe, rue du Château, 7.

Kniéder, Marie, rue du Four St-Laurent, 7.

Conté, Louis, rue St-Priest, 13.

**Mariages**

Michel, Pierre, serrurier, et Récès, Elisabeth, lingère.

**Décès**

D'Esquerre, Gaston, 5 mois, place de la Gendarmerie.

Fourquié, Marie, épouse Delpech, 31 ans, rue Fondue-Haute, 6.

Arbouys, Thérèse, épouse Planacassagne, 48 ans, boulevard Gambetta, 91.

Bès, Pierre, charpentier, 58 ans, quai Champollion, 7.

Bihel, Rose, 76 ans, veuve Henry, à Bégous.

Ginibre, Jean, vigneron, 59 ans, rue Neuve des Badernes, 12.

Lion, Rosalie, 85 ans, veuve Picard, rue de la Liberté, 11.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Fête de l'Assomption**

15 AOUT 1895

A l'occasion de la Fête de l'Assomption, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains du lundi 19 août, les billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés, aux conditions de son tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 2, les samedi 10, dimanche 11, lundi 12, mardi 13, mercredi 14 et jeudi 15 août inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif, lorsqu'elle expirera après le 19 août.

**Exposition universelle de Bordeaux**

Mai à Novembre 1895

En vue de faciliter la visite de l'Exposition universelle de Bordeaux, la Compagnie d'Orléans a pris les mesures ci-après :

1<sup>o</sup> La durée de validité des Billets d'aller et retour qui sont délivrés à toutes les gares du réseau pour Bordeaux, est étendue comme suit :

Jusqu'à une distance de 100 kil.	2 jours.
—	200 — 4 —
—	300 — 6 —
—	400 — 8 —
—	500 — 10 —
au-delà de 500 kilomètres.....	12 —

2<sup>o</sup> Des billets directs d'aller et retour sont également délivrés à toutes les gares du réseau de Lyon pour Bordeaux.

Ces billets sont uniformément valables 12 jours.

3<sup>o</sup> La durée de validité des billets d'aller et retour émis par les gares de la section de Tonneins à Villeneuve-sur-Lot, pour Bordeaux-Saint-Jean est élevée de 2 à 4 jours.

4<sup>o</sup> La durée de validité des billets d'excursion dans le Centre de la France et les Pyrénées est élevée de 30 à 35 jours.

5<sup>o</sup> La durée de validité des billets aller et retour individuels, délivrés par toutes les gares du réseau d'Orléans pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées, dont l'itinéraire s'établit par Bordeaux, est portée de 25 à 30 jours.

6<sup>o</sup> Les billets d'aller et retour de famille, délivrés via Bordeaux, à toutes les gares du réseau d'Orléans pour les mêmes stations thermales et balnéaires, dont la durée de validité est de 33 jours, sont valables 38 jours.

Les dispositions qui précèdent resteront en vigueur pendant toute la durée de l'Exposition de Bordeaux.

Des trains de plaisir à prix réduits, à destination de Bordeaux, auront lieu les 11 et 25 août, 8 et 22 septembre, 6 et 20 octobre, au départ des gares de Poitiers, Limoges, Tulle, Sarlat, etc.; ils desserviront toutes les gares et stations des sections environnantes.

Enfin, deux trains de plaisir auront lieu le 4 août pour Bordeaux : l'un desservira les gares comprises entre Angoulême et Les Eglisottes, et l'autre les gares comprises entre Bergerac et St-Emilion; ces deux derniers trains pourront être renouvelés le 18 août, les 1<sup>er</sup>, 15 et 29 septembre et le 13 octobre.

Depuis longtemps je souffrais, ainsi commencent une grande partie des 1,000 attestations légalisées en faveur des Pilules Suisses, que chacun peut lire dans une petite brochure d'usage gratuitement par les pharmacies. Si vous souffrez de maux d'estomac, maux de tête, migraine, goutte, rhumatismes, névralgies, lisez ces 1,000 attestations sur les Pilules Suisses.

Eviter les contrefaçons  
**CHOCOLAT  
MENIER**  
Exiger le véritable nom

**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. — Sommaire du numéro du 3 août : Gravures : Beaux-Arts : Vieux conquérant, tableau de M. Agache. — Portraits (Nécrologie) Le maréchal Floriano Peixoto, ancien président de la République des Etats-Unis du Brésil. — Amérique : Rio-de-Janeiro : Funérailles du maréchal Peixoto. — Départements : La catastrophe de Saint-Brieuc. — Marseille : Le rapatriement des convalescents du corps expéditionnaire de Madagascar. — Madagascar : L'avant d'une canonnière sur l'Icoupa. — Embouchure de l'Icoupa : Canonnière remorquant un chaland. — Rive de l'Icoupa, à Ampapamena. — La canonnière La Brave, protégeant le passage de la Bet-sibouka. — M. Prat, commandant de l'Invincible. — Paris : Un troupeau de chèvres, rue St-Sulpice. — Belgique : Bruxelles : La manifestation contre la loi scolaire. — Allemagne : Aix-la-Chapelle : La fête septennale des Reliques. — Le dôme. — La Robe de la Vierge montrée à la foule. — Buste de Charlemagne, etc. Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Semaine scientifique

par H. Servet de Bonnières. — Les fêtes d'Aix-la-Chapelle, par H. Lyonnet. — Explications des gravures, Echees Rébus, Récréations, Revue Comique, Bibliographie, etc. — Nouvelle : Encore une surprise du divorce, par Mme Mary Summer. — En supplément : Perruques blondes, roman par M. G. Lenôtre. — Illustrations de M. Parys. — Le numéro : 50 centimes.

LE MONDE MODERNE. — Sommaire du N<sup>o</sup> d'août 1895. — 19 articles inédits 103 illustrations. — Rose et Lia, nouvelle, par G. de Peyrebrune : 5 compositions de M. de Malvort. — Le Nouveau Voyage, par René Boylesve : 8 illustrations d'après nature. — Petits Voyages d'un bicycliste : de Trouville à Lion-sur-Mer, par L. Vallet : 7 illustrations d'après nature par L. Vallet. — Nutrition azotée des végétaux, par Louis Mangin : 4 illustrations d'après nature. — La cavalerie russe à la frontière allemande : 7 illustrations, dont 1 carte. — La plus haute tranchée du monde, par Alfred Lenoir : 7 illustrations d'après nature. — Les lumières du boulangier, par A. de Lâtre : 6 compositions de Wagrez. — Les vaisseaux d'aujourd'hui, par E. Guydo : 9 illustrations d'après nature. — Entre la Chine et l'Inde, par C. de Saint-Heraye : 11 illustrations d'après nature. — Le centenaire du conservatoire de Musique, par Julien Tiersot : 10 illustrations d'après nature par Loevy. — Silhouettes tonkinoises, par Louis Peytral : 9 illustrations d'après nature par Félix Regamey. — Le dépeuplement des mers et les moyens d'y remédier, par G. Roché. — 8 illustrations d'après nature par Feuillerat. — Le développement littéraire en Allemagne depuis 1870, par Michel Delines. — Le Mouvement littéraire. — Revue du mois passé. — La mode du mois : 8 illustrations. — Jeux et récréations, par Beudin. — Connaissances utiles, par H. Mousse de Corse. — De l'utilité d'un parapluie. — Les petites inventions : 4 figures. Abonnements : France, Algérie, Tunisie, 18 fr. Etranger, Union postale 21 fr. Pour s'abonner il suffit d'envoyer le montant du prix, à M. le Directeur du Monde Moderne, 5, rue Saint-Benoît, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire du N<sup>o</sup> 31. (3 août 1895.) — 1<sup>o</sup> En Ecosse, par Mlle A. de Bovet, avec sept gravures d'après des dessins ou photographies. — 2<sup>o</sup> Voyage aux Sept Eglises de l'Apocalypse, par M. l'abbé Le Camus, avec quatre gravures d'après des dessins ou photographies, et une carte. — 3<sup>o</sup> A travers le Monde. Missions, Excursions, Nouvelles, Bibliographie, etc. Cinq gravures et un portrait d'après des dessins ou photographies. — 4<sup>o</sup> Conseils aux Voyageurs. A Trouville et en Normandie. — 5<sup>o</sup> 6<sup>o</sup> Tour du Monde-Guide et Tableaux graphiques. — Itinéraires des principales villes d'Europe vers Trouville. Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 3 août 1895 : Transbordeur électrique de bagages : X..., ingénieur. — La Température du charbon produisant l'arc électrique : C.-E. G. — Le densimètre : Antoine de Saporta. — Les appareils de sauvetage automatiques de M. de Ropp : C.-E. Guillaume. — Essais d'une machine à vapeur Willans de 500 chevaux : J. L. — La Rainette et la prédiction du temps. — XIII<sup>e</sup> exposition nationale et universelle de Bordeaux : A.-Gaston Cornié. — Protection des vignes contre les gelées printanières : Henri Coupin. — Jumelles hyperdioptriques : X..., ingénieur. — A travers les Alpes : Gaston Tissandier. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 29 juillet 1895 : Ch. de Villedeuil. — L'installation de l'observatoire du mont Blanc.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (N<sup>o</sup> 10)  
La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions.  
Un numéro, 0 fr. 50.

LE MUSÉE DES FAMILLES (59<sup>e</sup> année) paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 1<sup>er</sup> août 1895 : Au forgeron du bonheur, par J. Barancy. — Les quatre âges de l'homme; le serment de Kasper Waldis, par Léon Riotor. — A propos d'éléphants, par J. P. — A la cour de Madagascar, par M. Cazeneuve. — Gaieté du mois, par Willy. — Le Parthénon, par A. Piazza. — La Statue d'un grand homme, par Eud. Dupuis. — Le chef-d'œuvre du père Victor, par Eug. Muller. — Chansons de mon village, musique de Pillevestre. — Mosaïque, par Eug. Muller. Illustrations d'après Souza-Pinto, et par Mott, Specht, Godefroy, Burgers, Kauffmann, Gaillard, etc. et d'après de vieilles estampes. Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

**M. AUDOUARD**  
Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, Hôtel de l'Europe, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.  
Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

**Agence ROBERT**  
Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS  
Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1<sup>er</sup> ordre.

Etude de M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué, successeur de M<sup>e</sup> LÉON TALOU,  
Place du Palais de Justice, 7, à Cahors

# VENTE

## Sur Saisie Immobilière

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées et des vacations du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville,

### EN TROIS LOTS

De divers immeubles situés sur la commune de Lherm, canton de Catus, arrondissement de Cahors (Lot)

L'adjudication aura lieu le mercredi DIX-HUIT SEPTEMBRE, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à midi et demi

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Que par suite d'un procès-verbal de saisie du ministère de M<sup>e</sup> Peyret-Mirande, huissier à Cahors, en date du quatre juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le treize juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, vol. 154 n<sup>os</sup> 26 et 27.

Et encore, en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze, lequel a donné acte à M<sup>e</sup> Sautet, avoué, des lectures et publication du cahier des charges et a fixé la date de la vente.

Et aux requête, poursuite et diligences de :

1<sup>o</sup> Madame Françoise-Alida Payry, sans profession, veuve de Monsieur Paul Philipot, demeurant à Fumel, agissant comme ayant été associée aux acquets avec ledit Monsieur Philipot, aux termes de son contrat de mariage, retenu par M<sup>e</sup> Pagua, notaire à Penne, le vingt-cinq octobre mil huit cent quarante ;

2<sup>o</sup> Et Madame Marie-Marthe-Philomène Philipot, sans profession, veuve de Monsieur Michel-Eudore Lauras, demeurant à Fumel, agissant comme seule et unique héritière de Monsieur Paul Philipot son père, décédé à Fumel le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, ainsi que le tout résulte d'un acte de notoriété dressé à défaut d'inventaire, par M<sup>e</sup> Dulac, notaire à Fumel, le douze octobre mil huit cent quatre-vingt-treize.

Ayant M<sup>e</sup> Camille Sautet pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés de :

Elisabeth Bozoul, sans profession et le sieur Jean-Baptiste Rozières, maître bottier mariés, domiciliés ensemble à Lherm, le mari pris tant pour assister et autoriser son épouse, que pour la validité de la procédure,

Parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé, le mercredi dix-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, à midi et demi, à l'audience des criées et des vacations du tribunal civil de Cahors au palais de justice de la dite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en trois lots, des biens immeubles dont la désignation suit.

## DÉSIGNATION Des Biens à Vendre

### Article un

Une pièce de terre, nature de pré, au lieu dit Rivière de Lherm, numéro 373 P, section E du plan cadastral, d'une contenance de trente-sept ares soixante-dix centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de dix-sept francs quatre-vingt-neuf centimes.

### Article deux

Une pièce de terre nature, de pâture, au lieu dit Cavanettes, numéro 40 P, section D du plan cadastral, d'une contenance de trente-un ares soixante-cinq centiares, d'un revenu de quarante-six centimes.

### Article trois

Une pièce de terre, nature de bois, au

lieu dit Cavanettes, n<sup>o</sup> 46 P, section D du plan cadastral, d'une contenance de quarante-neuf ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu de un franc quarante-trois centimes.

### Article quatre

Une pièce de terre, nature de vigne, au lieu dit Cavanettes, numéro 47 P, section D du plan cadastral, d'une contenance de quarante-cinq ares soixante-dix centiares, quatrième classe, d'un revenu de trois francs trente centimes

### Article cinq

Une pièce de terre, nature de vigne, située au lieu dit Les Vidales, numéro 1165, section B du plan cadastral, d'une contenance de dix-neuf ares soixante-dix centiares, troisième et quatrième classes d'un revenu de un franc trente-trois centimes.

### Article six

Une pièce de terre, nature de terre, située au lieu dit Les Vidales, numéro 1166, section B du plan cadastral, d'une contenance de trente ares dix centiares, troisième classe, d'un revenu de six francs deux centimes.

## Formation des lots

ET

### Mises à Prix

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en trois lots, formés comme suit :

#### Premier lot

Le premier lot se composera de l'article

un de la saisie et du présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix 200 de deux cents francs ci . . . . .

#### Deuxième lot

Le deuxième lot se composera des articles deux, trois et quatre de la saisie et du présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs 200 ci . . . . .

#### Troisième lot

Le troisième lot se composera de des articles cinq et six de la saisie et du présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs ci . . . . . 50

Le tout en sus des charges

Nota. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le dix août mil huit cent quatre-vingt quinze.

L'avoué poursuivant,

Signé : Camille SAUTET.

Enregistré à Cahors le août mil huit cent quatre-vingt-quinze, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : RIVES, receveur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> SAUTET, avoué poursuivant la vente et rédacteur du cahier des charges

**VELOUTINE** CH. FAY, Poudre de riz spéciale préparée au Bismuth, HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE de 1889  
Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS  
Se défier des Imitations et Contrefaçons  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.